

La Fiducie Guénifey



Exigez la Fiducie
www.etudeguenifey.fr

La Fiducie

Après avoir vu le jour en 2007, la fiducie connaît un succès croissant tant dans la sécurisation du financement des entreprises que dans la sécurisation des transactions par la détention d'actifs entre les mains d'un tiers de confiance.

Qu'est-ce que la fiducie ?

“La fiducie est l'opération par laquelle un ou plusieurs constituants transfèrent des biens, des droits ou des sûretés, ou un ensemble de biens, de droits ou de sûretés, présents ou futurs, à un ou plusieurs fiduciaires qui, les tenant séparés de leur patrimoine propre, agissent dans un but déterminé au profit d'un ou plusieurs bénéficiaires.” (Art 2011 du Code Civil)

Quel est le rôle du fiduciaire ?

Le fiduciaire est un tiers de confiance à qui sont confiés des actifs (liquidités, titres ou tout autre type d'actif corporel ou incorporel) afin de garantir les engagements de celui qui lui confie ces actifs (appelé le constituant) à l'égard des bénéficiaires.

Quelle sécurité apporte la fiducie ?

Les actifs transférés en fiducie sont conservés en toute sécurité par le fiduciaire dans un patrimoine d'affectation : un patrimoine distinct de son propre patrimoine, insaisissable tant par les créanciers du constituant que par ceux du bénéficiaire et du fiduciaire lui-même.

Le fiduciaire gère et remet ce patrimoine, au bénéficiaire ou au constituant, en suivant strictement la mission décrite dans le contrat de fiducie.

Le fiduciaire est responsable sur son patrimoine propre des fautes qu'il commet dans l'exercice de sa mission.

Qui peut être fiduciaire ?

Seuls peuvent avoir la qualité de fiduciaire les professions réglementées que sont les établissements de crédit, les entreprises d'investissement, les sociétés de gestion de portefeuille, les entreprises d'assurance et les avocats. Ces professions répondent toutes à des normes réglementaires et agissent sous la supervision d'une autorité de contrôle

La Fiducie Généalogique

L'Étude Généalogique Guénifey a innové avec Solutions Fiducie en protégeant de tout risque d'insolvabilité les fonds reçus des notaires au titre des mandats de représentation successorale et qu'elle doit reverser aux héritiers au moment de la clôture de la succession.

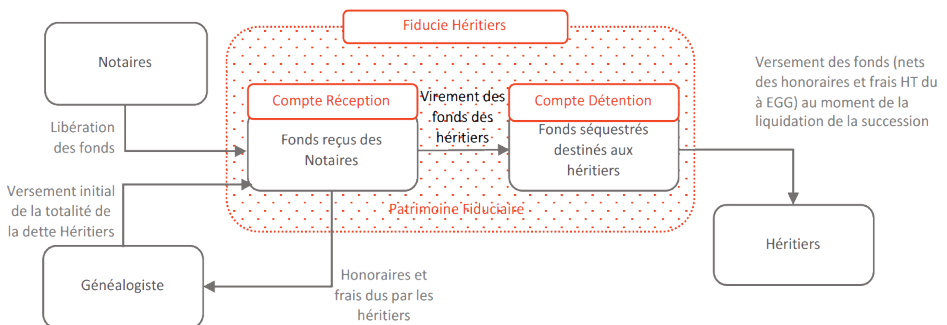
Pour atteindre cet objectif, l'étude a constitué une fiducie et y a transféré toutes les sommes dues aux héritiers en attente du règlement des successions. Elle a par ailleurs donné instruction aux notaires de verser directement sur un compte bancaire fiduciaire toutes les sommes destinées aux héritiers.

Ces sommes détenues dans le patrimoine fiduciaire sont ainsi sanctuarisées et sont à l'abri de tout risque d'insolvabilité jusqu'à leur remise aux héritiers lors de la liquidation de la succession.

En décembre 2017, l'Étude Généalogique Guénifey a donc mis en place une fiducie dénommée « Fiducie Héritiers » dans laquelle elle a versé l'ensemble des sommes déjà reçues des notaires au profit des héritiers après déduction de ses propres honoraires et frais.

Désormais, ce patrimoine fiduciaire est alimenté directement par les versements effectués par les notaires au gré de la liquidation des actifs successoraux.

1. Schéma de la fiducie Guénifey



2. Fonctionnement

La mission de Solutions Fiducie en qualité de fiduciaire de la fiducie Héritiers - Guénifey est de détenir les sommes reçues dans un **patrimoine autonome**, distinct du patrimoine de l'Étude Généalogique Guénifey, et distinct du patrimoine propre de Solutions Fiducie permettant ainsi de préserver les héritiers en cas d'insolvabilité de l'Étude Généalogique Guénifey.

Afin de faciliter le processus opérationnel, deux comptes bancaires sont ouverts au sein du patrimoine fiduciaire auprès du Crédit Agricole Champagne Bourgogne : le compte de réception et le compte de détention.

Le **compte de réception** est destiné à recevoir l'ensemble des versements des notaires, nets des droits de succession et des émoluments du notaire.

Le **compte de détention** détient les sommes due aux héritiers dans l'attente de la liquidation de la succession.

Ces fonds comprennent aussi bien les sommes dues à l'Étude Généalogique Guénifey (honoraires et frais TTC) que celles dues aux héritiers.

Le généalogiste rapproche les fonds reçus pour identifier les successions s'y rapportant et calcule la part des fonds revenant aux héritiers, les frais et les honoraires revenant au généalogiste.

Le généalogiste donne alors instruction au fiduciaire :

- de virer sur le compte du généalogiste les honoraires et frais TTC qui lui reviennent au titre des convention de révélation.
- de virer les sommes nettes dues aux héritiers sur le compte bancaire fiduciaire de détention.

À la liquidation de chaque succession, le généalogiste fait le calcul des sommes nettes revenant à chaque héritier et donne instruction au fiduciaire de virer ces sommes à chaque héritier concerné par débit du compte de détention.

Sur instruction du généalogiste, le fiduciaire pourra aussi effectuer des virements d'acompte sur succession.

À noter : dans le cadre de sa mission, Solutions Fiducie s'engage, sur les seules instructions et sous la responsabilité du généalogiste, à verser les sommes reçues dans le patrimoine fiduciaire aux héritiers pour la part qui leur revient, et à l'Étude Généalogique Guénifey en paiement de ses frais et honoraires. L'Étude Généalogique Guénifey garde la maîtrise et la responsabilité de l'ensemble de l'exécution de tout mandat confié par un héritier, Solutions Fiducie n'assumant aucune mission de contrôle sur son déroulement ni sa conclusion.

À propos de Solutions Fiducie

Solutions Fiducie, société anonyme simplifiée au capital de 500 000 € est une société de gestion agréée par l'AMF (GP-16000035 en date du 28/12/2016) pour l'ensemble de ses services de gestion de portefeuille. Son programme d'activité inclut l'activité de fiduciaire.

Le dispositif de contrôle de la société repose sur des services experts, internes et externes, calibrés pour être exhaustifs et redondants :

Conformité et contrôle interne : Agama Conseil
Expert comptable : RSA-Crowe Horwath
Commissaires aux comptes : Audit Synthèse et RSM France
Dépositaire des fonds : Société Générale (A/A2/A)
Banque de la société de gestion : Crédit Agricole (A/A1/A)
Assureur responsabilité professionnelle : Chubb (AA+)

La société est le leader du financement fiduciaire, avec 150 millions d'euros d'actifs sous gestion fiduciaire et financière. Elle propose ses services de :

- **Fiduciaire** pour les situations dans lesquelles un tiers de confiance est requis
- **Gestionnaire** via des fonds d'investissement sécurisés par des actifs sous fiducie
- **Conseil** en matière de structuration d'opérations complexes faisant intervenir la fiducie

L'offre fiduciaire que propose Solutions Fiducie recouvre différents domaines d'opérations :

- fusions & acquisitions, prises de participation
- opérations immobilières
- sécurisation des pactes d'actionnaires
- refinancement et monétisation de tout type d'actifs
- restructuration d'entreprises en difficulté
- sécurisation d'engagements sociaux et environnementaux

Solutions Fiducie est détenue par ses associés. Elle est animée par banquiers expérimentés, des juristes et des analystes ayant acquis une grande expérience dans le financement d'entreprises, la structuration d'opérations complexes, les marchés financiers et le contrôle des risques.

Responsabilité

La société adopte une démarche responsable, puisqu'elle entend promouvoir la fiducie comme outil structurant dans de nombreuses applications environnementales, sociales et de bonne gouvernance

Environnement : dépollution, garanties, isolation d'actifs, green bonds & loans.

Social : financement d'entreprises sociales et solidaires, sécurisation de PSE, garanties, indemnités, PPP.

Gouvernance : pacte d'actionnaires, politique de rémunération, respect d'engagements managériaux.

Solutions Fiducie a prévu d'intégrer des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et Gouvernance) adaptés à son activité, dans ses choix d'investissement, ainsi que dans ses services fiduciaires.

Solutions Fiducie est signataire des « Principles for Responsible Investment ».



Plus d'informations disponibles sur le site www.solutionsfiducie.fr

LA FIDUCIE GUÉNIFEY

UNE GARANTIE INNOVANTE, FIABLE ET ABSOLUE

Bordeaux - Tél : 05 56 79 01 81 - Fax : 05 56 52 77 89
bordeaux@etudeguenifey.fr

Caen - Tél : 02 51 72 37 81 - Fax : 02 51 82 47 56
caen@etudeguenifey.fr

Dijon - Tél : 03 80 70 23 04 - Fax : 03 80 70 07 95
dijon@etudeguenifey.fr

Lille - Tél : 03 28 04 82 75 - Fax : 03 28 04 82 76
lille@etudeguenifey.fr

Lyon - Tél : 04 78 52 76 00 - Fax : 04 78 52 00 69
lyon@etudeguenifey.fr

Marseille - Tél : 04 13 27 80 08 - Fax : 04 13 27 80 09
marseille@etudeguenifey.fr

Nantes - Tél : 02 51 72 37 81 - Fax : 02 51 82 47 56
nantes@etudeguenifey.fr

Nice - Tél : 04 97 03 28 90 - Fax : 04 97 03 28 91
nice@etudeguenifey.fr

Paris - Tél : 01 56 88 00 20 - Fax : 01 56 88 00 21
paris@etudeguenifey.fr

Toulouse - Tél : 05 34 32 62 62 - Fax : 05 61 25 01 97
toulouse@etudeguenifey.fr

Etude Généalogique
Guénifey 

Siège social : 50, rue François Gernelle - 84120 PERTUIS - Tél : 04 90 08 43 57 - Fax : 04 13 27 80 09

www.etudeguenifey.fr